

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**RONCOURT - Carreau de la mine
Reconversion du bâtiment d'extraction (reconventionnement) - F
F09FD700107**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,


Considérant le terrain déjà acquis par l'EPFL pour la conservation du bâtiment d'extraction du carreau de la mine de Roncourt et sa réaffectation (F07FI431117) afin de créer une salle multi-activités,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Roncourt annexée à la présente délibération portant portage et rétrocession du bien susvisé d'une superficie de 22 a 69 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 8 012,05 € HT (correspondant au montant constaté de l'acquisition au 24/05/2017),

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Roncourt la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 07 JUL. 2017
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER